



Ligne Nouvelle
Provence Côte d'Azur
GRAND PROJET FERROVIAIRE
SUD EUROPE MÉDITERRANÉE

De la LGV
à la Ligne
Nouvelle

Etudes Préalables à l'Enquête Publique – Phase
Comité de Pilotage
Marseille – le 7 juillet 2014

— LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE
— ÎLE DE FRANCE — LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE
— PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE
— NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — ÎLE DE FRANCE — LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE
— ÎLE DE FRANCE — LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE
— LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE



Ordre du jour du COPIL :

- La décision ministérielle du 21 octobre 2013
- Information et consultation sur la Zone de Passage Préférentielle
- Décision ministérielle sur la ZPP priorité 1
- Proposition de Zone de Passage Préférentielle sur la priorité 2
- Programme général des études de phase 2
- Planning du projet
- Budget des études

Décision ministérielle du 21 octobre 2013

Le scénario retenu par le gouvernement

La Commission "Mobilité 21" présidée par Philippe Duron, a remis son rapport au gouvernement le 27 juin 2013. Elle a classé les projets selon 3 priorités :

- *Projets de 1ère priorité : travaux à engager avant 2030*
- *Projets de 2nde priorité : travaux entre 2030 et 2050*
- *Projets non prioritaires : après 2050*

La commission a constaté l'évolution du projet de LGV vers une ligne nouvelle réalisable par étapes.

Le 9 juillet 2013, lors de la présentation du Programme d'Investissements d'Avenir, le Premier Ministre a annoncé que le gouvernement retenait le scénario 2 de la Commission, qui prévoit un investissement dans les infrastructures de transport de l'ordre de 28 à 30 milliards d'€ d'ici 2030.

C'est l'ensemble du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur qui est pris en compte dans la décision du gouvernement avec une réalisation en priorité 1, d'ici 2030, de la désaturation des nœuds ferroviaires Marseillais et Azuréen

Les priorités sur le projet



COPIL du 23 septembre 2013

Le COPIL du 23 septembre 2013, avait pris acte :

- des études de "phase 1" menées par Réseau Ferré de France depuis 2010 de Marseille à l'Italie,
- de la concertation avec le public en 2011,
- de la concertation et avec les élus en 2012,
- des études d'approfondissement et de phasage du projet,
- de la Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 1.

Et demandé une information/consultation des élus et du public sur la Zone de Passage Préférentielle en 2 temps :

- À l'automne 2013 sur la ZPP de la Priorité 1 concernant les nœuds ferroviaires marseillais et azuréen.
- À la fin du 1er semestre 2014 sur la ZPP de Priorité 2 concernant les sections de ligne nouvelle Aubagne - Toulon et Le Muy - la Siagne.

La décision ministérielle du 21 octobre 2013

- **Réalisation prioritaire du traitement des nœuds ferroviaires** marseillais (2,5Mds€) et azuréen, de Nice à la ligne Cannes-Grasse (4,2 Mds€).
- **Accélération du rythme des études** des sections de première priorité [...], avec un objectif de déclaration d'utilité publique en 2017.
- Demande d'une **proposition de Zone de Passage Préférentielle** sur chacune des sections "Marseille - Aubagne" et "ligne Cannes – Grasse - Nice", pour la fin de l'année 2013.
- **Séquencement en deux temps** de la période d'information et de consultation des élus puis du public sur la Zone de Passage Préférentielle (ZPP)
- **Programme du projet composé** des sections relevant **de la priorité 1** (sections Marseille - Aubagne et ligne Cannes - Grasse - Nice), **et de la priorité 2** (Aubagne et Toulon et entre la ligne Cannes - Grasse et le secteur du Muy).

Décision ministérielle du 21 octobre 2013

Les études seront poursuivies afin de définir notamment les mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réaliser, au-delà de 2030, deux autres sections :

- À l'Est de Marseille, la section entre Aubagne et Toulon
- À l'Ouest de Cannes, la section entre la ligne Cannes - Grasse et le secteur du Muy.

Information et consultation sur la ZPP

Information Consultation sur la ZPP

Un dispositif d'information et de concertation du public réalisé en 2 temps et sur 2 périodes distinctes :

- Un premier temps consacré à l'information et à la consultation de la ZPP avec les élus du territoire sous l'égide des préfets.
- Un deuxième temps consacré à l'information et la consultation du public.

Information et Consultation sur la ZPP de **PRIORITE 1**

- D'octobre à Novembre 2013 à l'adresse des élus.
- Du 21 novembre au 20 décembre 2013 pour le public.

Information et Consultation sur la ZPP de **PRIORITE 2**

- D'avril à mai 2014 à l'adresse des élus.
- Du 12 mai au 13 juin 2014 pour le public.

Information Consultation sur la ZPP

- Une Synthèse des périodes d'information et de consultation sur la Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 1 et de la Priorité 2 présentée en Comité de Pilotage
- Un bilan complet et détaillé à préparer et à présenter à la Commission Nationale du débat public - CNDP

Information et consultation de la ZPP Priorité 1

2 Commissions Consultatives des élus réunissant les maires et parlementaires concernés par la ZPP de la priorité 1 :

- 28 octobre dans les Alpes Maritimes
- 8 novembre dans les Bouches du Rhône

2 Comités Territoriaux pour recueillir un avis sur la ZPP de priorité 1 et lancer officiellement l'information et la consultation du public :

- 8 novembre dans les Alpes Maritimes
- 20 novembre dans les Bouches du Rhône

Information et consultation de la ZPP Priorité 1

Les documents mis à disposition du public :

- Une plaquette générale sur le projet, les priorités et le dispositif d'information et de consultation : "Les priorités de la Ligne Nouvelle"
- Deux plaquettes territoriales "Priorité aux trains du quotidien à Marseille" et "Quel réseau pour la Côte d'Azur" qui déclinent sur les territoires de la priorité 1 le projet



- Les fiches ZPP qui présentent la Zone de Passage Préférentielle de la priorité 1
- Les Cartes T pour présenter synthétiquement la ZPP sur les nœuds marseillais et azuréen

Information et consultation de la ZPP Priorité 1

Un dispositif d'information et de consultation du public annoncé :

- **4 annonces-presse** dans la Provence et Nice Matin
- **Communiqué de Presse**
- **120 spots radio** sur RFM du 21 novembre au 20 décembre
- **E-mailing** envoyé aux 2 546 acteurs pour les informer et les inviter à donner leur avis via le site internet



- **Un site internet** présentant les documents du projet, de la ZPP et une rubrique « exprimez-vous »
- **Mise à disposition de documentations et de moyens d'expression** dans les mairies et les collectivités concernées par la ZPP ⇒ *22 lieux des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes*

Information et consultation de la ZPP Priorité 1

Edition de 48 800 documents synthétiques d'expression et de présentation du projet avec la ZPP, dont 45 000 distribués entre le 22 et le 28 novembre dans les gares des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes

- **Fréquentation quotidienne du site internet doublée** pendant la phase de consultation et **75% de nouveaux visiteurs** ⇒ *plus de 6000 visites sur la période de la consultation*
- Une information qui a **intéressé bien au delà des communes directement concernées par la ZPP** ⇒ *des réponses émanant d'au moins 43 communes différentes*
- Plus de **900 retours collectés** ⇒ *dont 65% en provenance des Alpes-Maritimes*

ZPP Priorité 1 : les enseignements reçus

- Une expression du public qui porte autant sur le projet présenté et le système ferroviaire existant que sur la Zone de Passage Préférentielle.
- La désaturation des nœuds ferroviaires marseillais et azuréens : une nécessité largement partagée par les habitants et en particulier les usagers.
- Le développement des transports en communs perçu comme une nécessité.

ZPP Priorité 1 : les enseignements reçus

Dans les Bouches-du-Rhône :

- Besoin d'une **explication de la traversée souterraine de Marseille.**
- **Expliciter les travaux de la 4ème voie** entre Aubagne et Marseille.
- **Développer l'accessibilité et les dessertes** : « plus de trains plus souvent ».
- **Développer l'intermodalité** au niveau des pôles d'échanges.

ZPP Priorité 1 : les enseignements reçus

Dans les Alpes-Maritimes :

- Le département exprime **l'urgente nécessité d'une nouvelle infrastructure ferroviaire.**
- **Une gare pour desservir Sophia Antipolis** attendue et des fonctionnalités à expliquer.
- **Enterrer la ligne nouvelle** : une demande des élus de la CASA.
- **Développer l'intermodalité** au niveau des pôles d'échanges en particulier pour les gares de Nice Aéroport et Bréguières - Sophia Antipolis

Information et consultation de la ZPP Priorité 2

4 Commissions Consultatives des élus concernés par la ZPP de la priorité 2 :

- 28 avril dans les Bouches-du-Rhône
- 15 avril matin : partie varoise de la section Aubagne –Toulon
- 15 avril après-midi : partie varoise de la section Est Var – Siagne
- 25 avril dans les Alpes-Maritimes

3 Comités territoriaux pour recueillir un avis sur la ZPP de la priorité 2 et lancer officiellement l'information et la consultation du public :

- 6 mai dans les Bouches-du-Rhône
- 16 avril dans le Var
- 6 mai dans les Alpes-Maritimes

Information et Consultation du public du 12 mai au 13 juin 2014

Information et consultation de la ZPP Priorité 2

Information et de consultation du public sur la ZPP de la Priorité 2 du 12 mai au 13 juin 2014

- **376 spots radio** sur France Bleu Provence, France Bleu Azur, RMC, RFM Nice et Marseille, du 12 au 21 mai
- **Annonces-presse** dans La Provence, Var Matin et Nice Matin, et communiqué de presse
- **E-mailing** aux 2 819 acteurs pour les informer et les inviter à donner leur avis via le site internet
- **Site internet** : téléchargements des documents de présentation du projet, de la ZPP, rubrique « Donnez votre avis », foire aux questions
- **Edition de 50 600 documents** synthétiques d'expression et de présentation du projet avec la ZPP, dont 41 800 distribués entre le 12 mai et le 30 mai ⇒ *22 300 dans 4 gares des Bouches du Rhône, 9 900 dans 8 gares du Var, 9 600 dans 2 gares des Alpes Maritimes*

Information et consultation de la ZPP Priorité 2

Les documents d'information et de consultation de la ZPP priorité 2 et du projet mis à disposition du public :

- Une plaquette générale sur le projet, les priorités et le dispositif d'information et de consultation : "Les priorités de la Ligne Nouvelle"



- Les plaquettes "Priorité aux trains du quotidien à Marseille" et "Quel réseau pour la Côte d'Azur" qui déclinent le projet sur les territoires concernés par la priorité 2.



Information et consultation de la ZPP Priorité 2

Les documents d'information et de consultation de la ZPP priorité 2 et du projet mis à disposition du public :

- Les fiches ZPP qui présentent la zone de passage préférentielle de la priorité 2

LA ZONE D'ÉTUDE RETENUE POUR LA RECHERCHE DU MEILLEUR TRACÉ

61%

UN PROJET QUI ÉVOLUE AVEC LA CONCERTATION

LES OBJECTIFS DU PROJET ENTRE AUBAGNE ET TOULON

DE TRAVAILER AVEC LA LIGNE NOUVELLE

Poursuivons le dialogue
Information & Consultation - 2013/2014
Zone de passage préférentielle

RESEAU FERRÉ DE FRANCE

Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
GRAND PROJET FERROVIAIRE
SUD EUROPE MÉDITERRANÉE

LETTRE T

DONNEZ VOTRE AVIS !

Depuis la consultation de l'au-delà, en partie d'une ligne nouvelle, la consultation de la priorité 2.

Pour aller travailler à Toulon, vous préférez le train ou l'embouteillage ?

Donnez votre avis

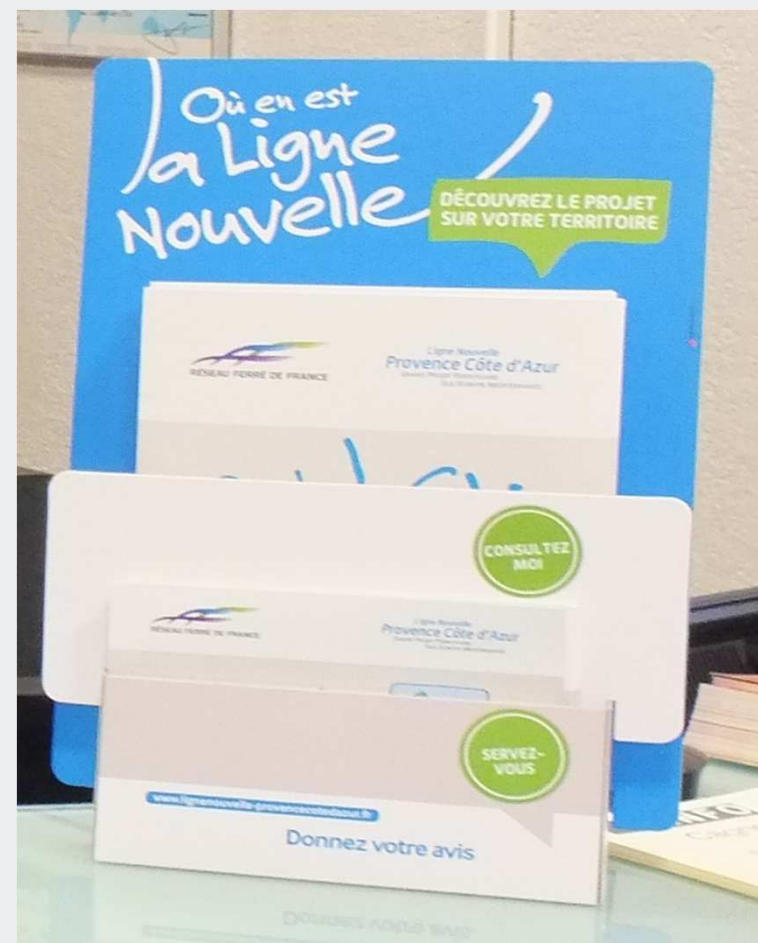
PRIORITÉ 2

REF. AUTORISATION 45717
34051 MONTPELLIER CEDEX 01

- Les Cartes T pour présenter synthétiquement la ZPP sur les sections de ligne Aubagne -Toulon et Est-Var - Siagne

Information et consultation de la ZPP Priorité 2

- **Mise à disposition des documents dans 43 institutions recevant du public** ⇒ mairies, communautés de communes ou d'agglomérations, CCI, Chambre d'agriculture, conseils généraux, Conseil régional, ... (7 dans les Bouches-du-Rhône, 30 dans le Var, 6 dans les Alpes-Maritimes)



Information et consultation de la ZPP Priorité 2

Participation à la consultation sur la ZPP de la priorité 2 :

- Sur la période de consultation, le site internet a connu **7340 visites dont 5854 visiteurs différents et 75% de nouveaux visiteurs**. Une fréquentation quotidienne **doublée**. Au total, 23 330 pages ont été vues.
- **Une information qui a intéressé** bien au delà des communes directement concernées par la ZPP
- Plus de 2400 retours soit **2,5 fois plus que lors de la consultation sur la priorité 1**
- **Forte mobilisation des acteurs socio-économiques** des Alpes-Maritimes animée par la CCI Nice Côte d'Azur
- **Forte mobilisation des associations varoises** opposées au projet
- 22 contributions et motions

ZPP Priorité 2 - les premiers enseignements

- **Le projet ferroviaire de la priorité 2 plébiscité par les acteurs socio-économiques : une nécessité, une urgence**
- **Un financement du projet à éclairer : capacités de financement, opportunité d'un projet d'une telle envergure**
- **Les améliorations de l'existant, prévues dans le cadre du projet, à expliciter : les bénéfices apportés par la réalisation de la Ligne Nouvelle sur le transport du quotidien semblent ne pas avoir été toujours compris**

ZPP Priorité 2 - les premiers enseignements

Pour la section Est-Var - Siagne :

- **des études à accélérer** : une large majorité met en avant le caractère prioritaire de cette section et demande que les études soient accélérées et menées au même rythme que celles sur les sections de priorité 1
- **Pôle d'échange de l'est du Var** : doit être présenté dans un cadre plus large d'intermodalité avec d'autres projets de transport en commun portés par le territoire.
- **Un cadre de vie à préserver** : les mesures de réduction des nuisances qui seront mises en place seront donc à partager.

ZPP Priorité 2 - les premiers enseignements

Pour la section Aubagne - Toulon :

- La ZPP présentée pour le **secteur du Sud Sainte-Baume** fait l'objet d'avis très majoritairement négatifs de la part des résidents concernés, fortement mobilisés par les associations de ce secteur
- La protection de l'environnement et du cadre de vie est une préoccupation majeure dans le Var
- Des tracés alternatifs qui évitent la descente du Beausset à Toulon sont proposés, notamment par **Brignoles**,
- Il est demandé de préciser les mesures de protection foncière qui pourront être mises en place
- L'étude de l'opportunité d'une gare desservant la ZAE de **Signes** est demandée

Décision ministérielle sur la ZPP priorité 1

Décision Ministérielle du 7 mai 2014

Suite à la période d'information et de consultation sur la ZPP de la priorité 1 et à l'envoi le 31 janvier 2014 du dossier ministériel par le préfet de Région,

- Le gouvernement a **confirmé l'accélération du rythme des études** pour les sections de première priorité en arrêtant la Zone de Passage Préférentielle et en engageant une nouvelle étape du projet qui permettra de définir le tracé qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique.
- L'objectif fixé est d'obtenir la **déclaration d'utilité publique en 2017**.

Le nœud ferroviaire Marseillais

Le traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen, dont la situation entrave le bon fonctionnement de nombreux services ferroviaires quotidiens et nationaux, a été retenu parmi les opérations prioritaires avec la réalisation :

- d'une traversée souterraine de Marseille, comprenant une nouvelle gare souterraine au niveau de l'actuelle gare St-Charles, ainsi qu'une quatrième voie entre Marseille et Aubagne.

Ces aménagements doivent permettre de désaturer le nœud ferroviaire marseillais avec un objectif de doublement des capacités ferroviaires régionales et une fiabilisation de l'exploitation.

Le nœud ferroviaire Azuréen

- d'une ligne nouvelle entre la future gare nouvelle "Nice-Aéroport" et la ligne Cannes - Grasse.

L'objectif est **de proposer une boucle TER desservant l'Ouest du département des Alpes-Maritimes**, permettant l'accroissement des dessertes régionales, notamment pour le pôle de Sophia Antipolis et l'organisation de missions TER jusqu'à Monaco et Vintimille

Décision Ministérielle du 7 mai 2014

Etudes de différents partis d'aménagements du raccordement de la LN à la ligne PLM

DÉSATURATION DU NOEUD FERROVIAIRE MARSEILLAIS

Zone de passage préférentielle Marseille- Aubagne

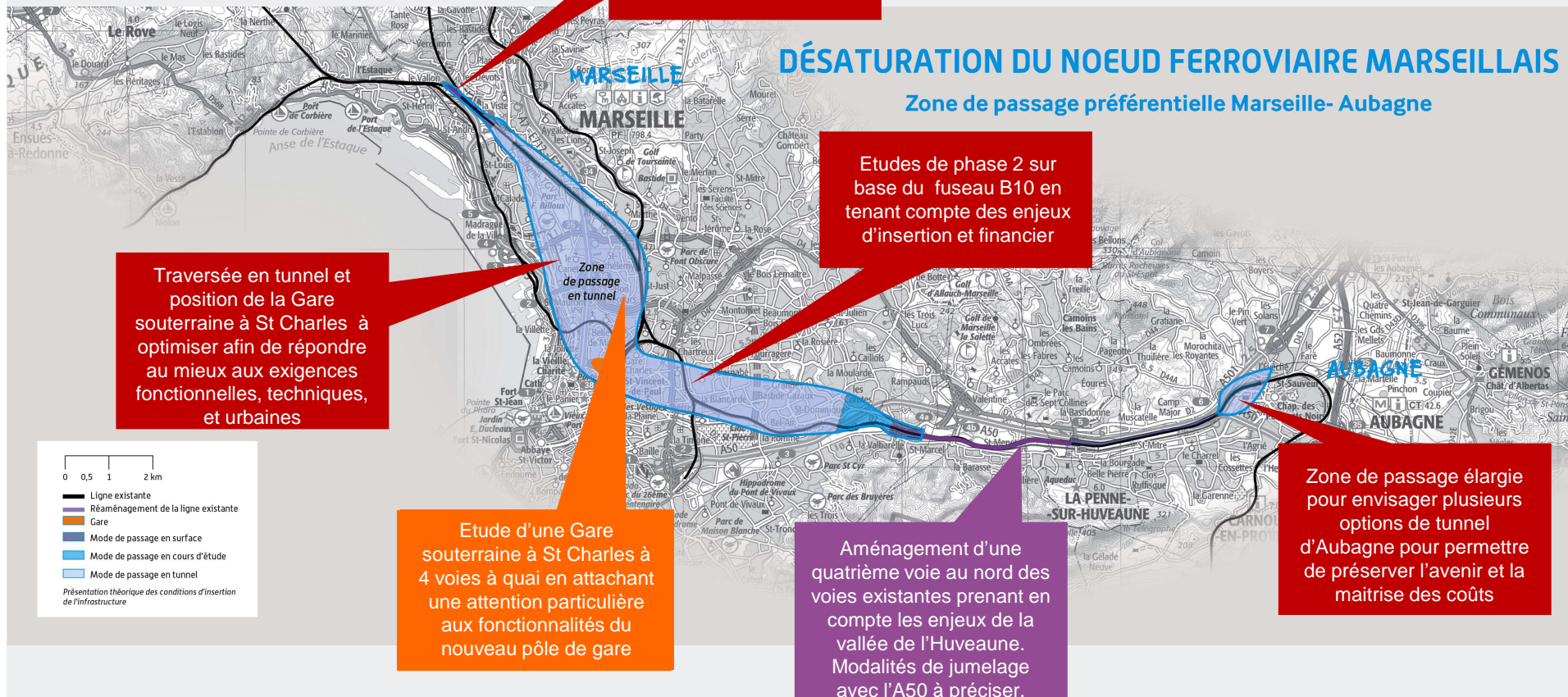
Etudes de phase 2 sur base du fuseau B10 en tenant compte des enjeux d'insertion et financier

Traversée en tunnel et position de la Gare souterraine à St Charles à optimiser afin de répondre au mieux aux exigences fonctionnelles, techniques, et urbaines

Etude d'une Gare souterraine à St Charles à 4 voies à quai en attachant une attention particulière aux fonctionnalités du nouveau pôle de gare

Aménagement d'une quatrième voie au nord des voies existantes prenant en compte les enjeux de la vallée de l'Huveaune. Modalités de jumelage avec l'A50 à préciser.

Zone de passage élargie pour envisager plusieurs options de tunnel d'Aubagne pour permettre de préserver l'avenir et la maîtrise des coûts



Décision Ministérielle du 7 mai 2014

DÉSATURATION DU NOEUD FERROVIAIRE AZURÉEN

Zone de passage préférentielle Siagne-Nice

Etudes de phase 2 sur base du fuseau G60 en tenant compte des enjeux d'insertion et financier

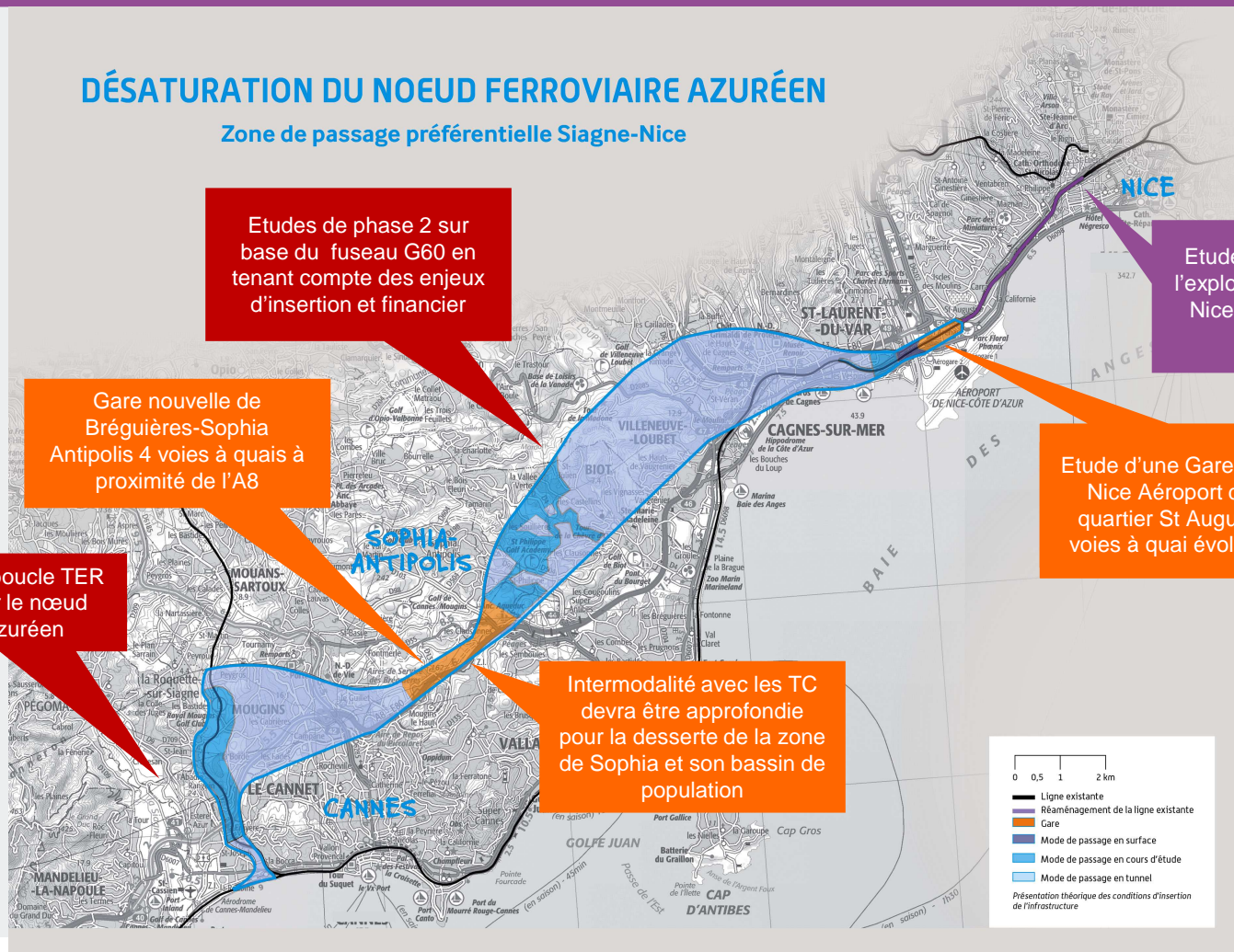
Etudes d'optimisation de l'exploitation sur le secteur Nice Aéroport – Nice St Roch

Gare nouvelle de Bréguières-Sophia Antipolis 4 voies à quais à proximité de l'A8

Etude d'une Gare Nouvelle Nice Aéroport dans le quartier St Augustin à 6 voies à quai évolutive à 8

Création d'une boucle TER pour désaturer le nœud ferroviaire azuréen

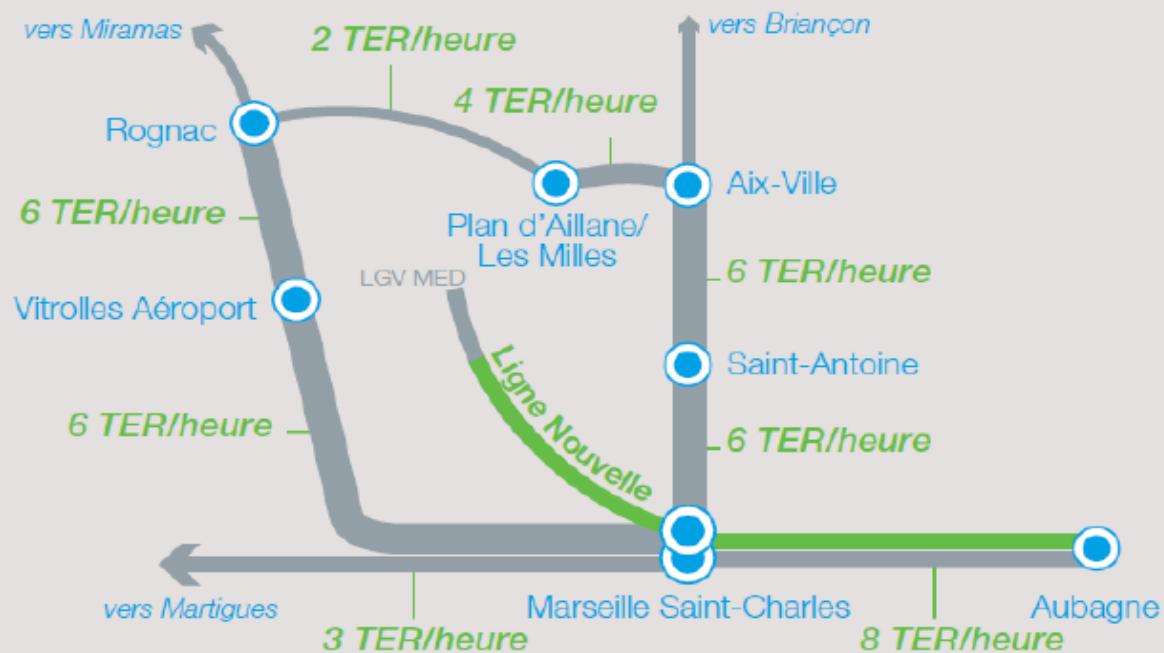
Intermodalité avec les TC devra être approfondie pour la desserte de la zone de Sophia et son bassin de population



Le nœud ferroviaire Marseillais

+ DE TRAINS AVEC LA LIGNE NOUVELLE

- + 50% de TER en gare de St-Charles
- 2 fois plus de trains longue distance
- 20 M de voyageurs en 2030 : 2 fois plus qu'en 2015
- - 15 min pour les trajets après Marseille
- + de trains = - de pollution et - de bouchons sur les routes
- + de services : liaisons directes Aubagne-Vitrolles et Aix-en-Provence – Aubagne



Un gain de 15 minutes pour les services TER diamétralisés et pour les trains longue distance (Intercités et TGV) à destination de Toulon et Nice

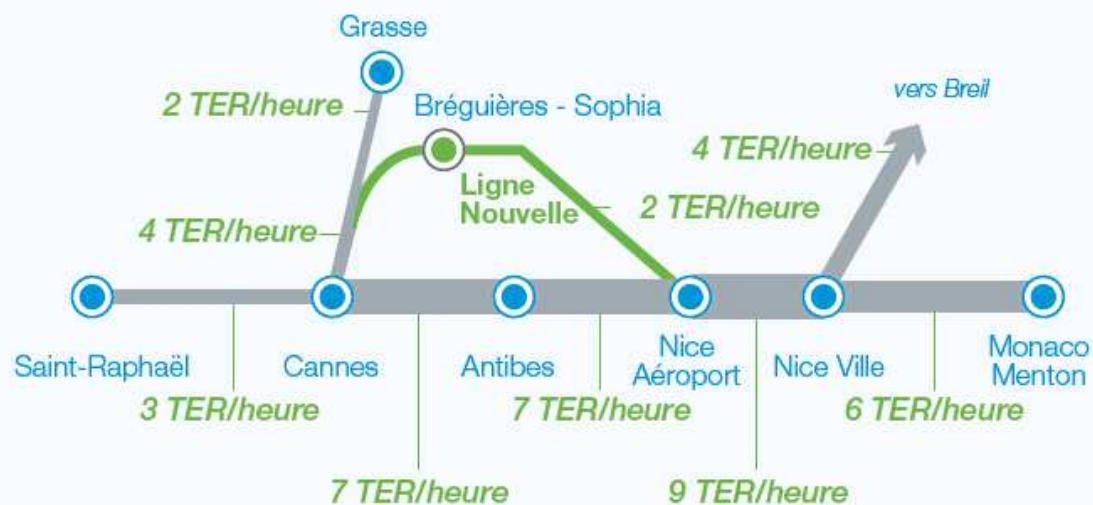
Le nœud ferroviaire Azuréen

+ DE TRAINS AVEC LA LIGNE NOUVELLE

- 2 trains/heure/sens sur la boucle TER Nice - Sophia Antipolis - Cannes - Antibes - Nice
- + 2 TER/heure depuis Nice vers Cannes puis Mandelieu
- + 50% de trains grandes lignes
- 15M de voyageurs/an au total sur les gares de Nice Ville et Nice Aéroport
- Environ 2M de passagers sur la gare nouvelle de l'Ouest Alpes Maritimes (Bréguières Sophia Antipolis)
- + 15 à 70 % de voyageurs sur les grandes gares du littoral.



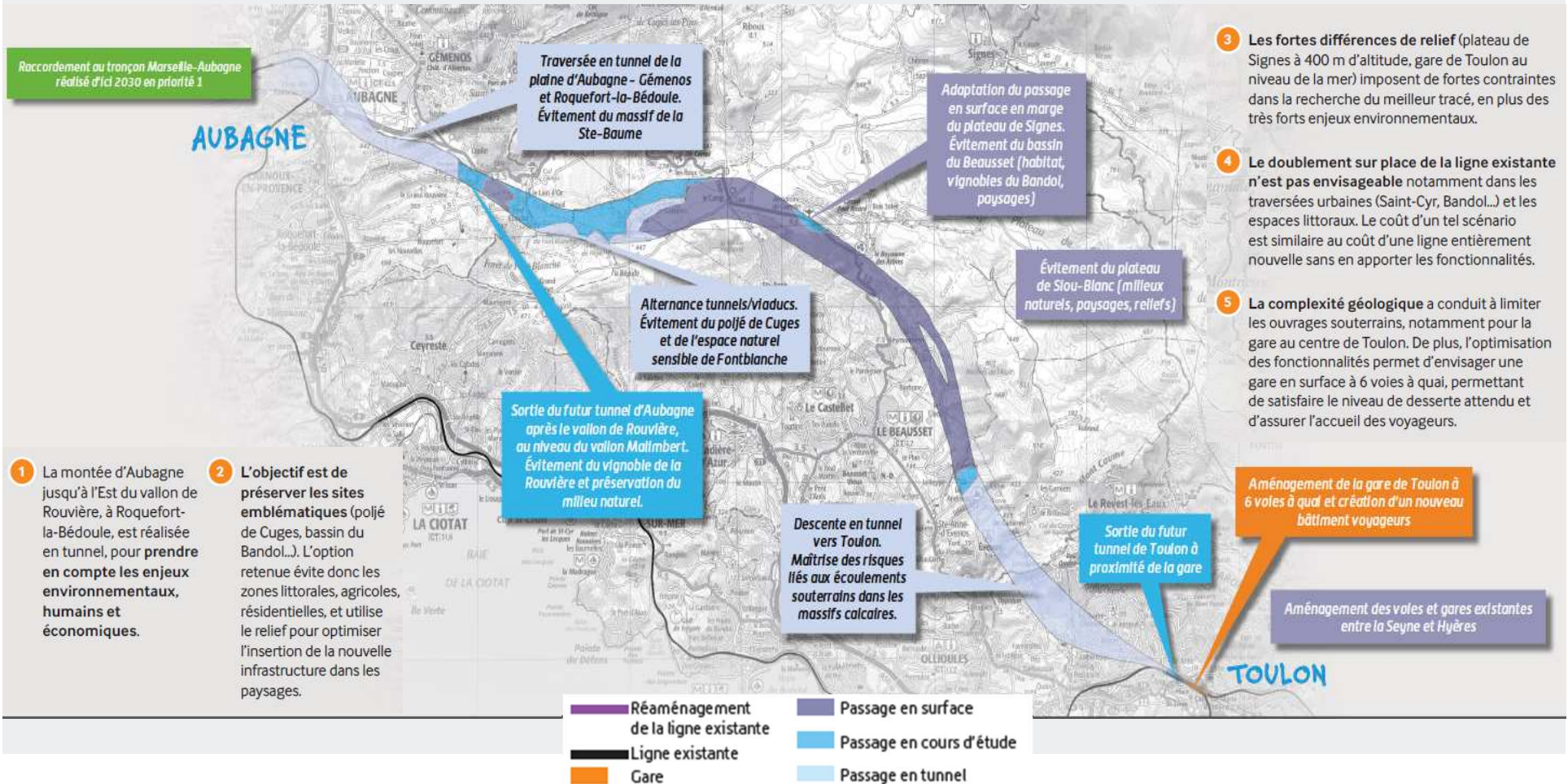
SERVICES FERROVIAIRES ENVISAGÉS



7 mn entre Nice et Sophia Antipolis
15 mn entre Cannes et Sophia Antipolis

Proposition de ZPP sur la priorité 2

Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2



Présentation théorique des conditions d'insertion de l'infrastructure

Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2

LA LIAISON AUBAGNE – TOULON ET LA DÉSATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE TOULONNAIS

La liaison Aubagne-Toulon (3,8 Mdrs€) comprend la réalisation d'une ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon et des aménagements complémentaires sur les lignes existantes dans la traversée de l'agglomération toulonnaise.

Ces aménagements permettront à la fois :

- **Une désaturation de la ligne littorale** pour y accroître les services TER entre Marseille et Toulon et au sein de l'agglomération toulonnaise.
- **Une forte amélioration de l'offre** sur les liaisons à grande distance, en fréquence et en temps de parcours.
- **Une fiabilisation de l'exploitation.**

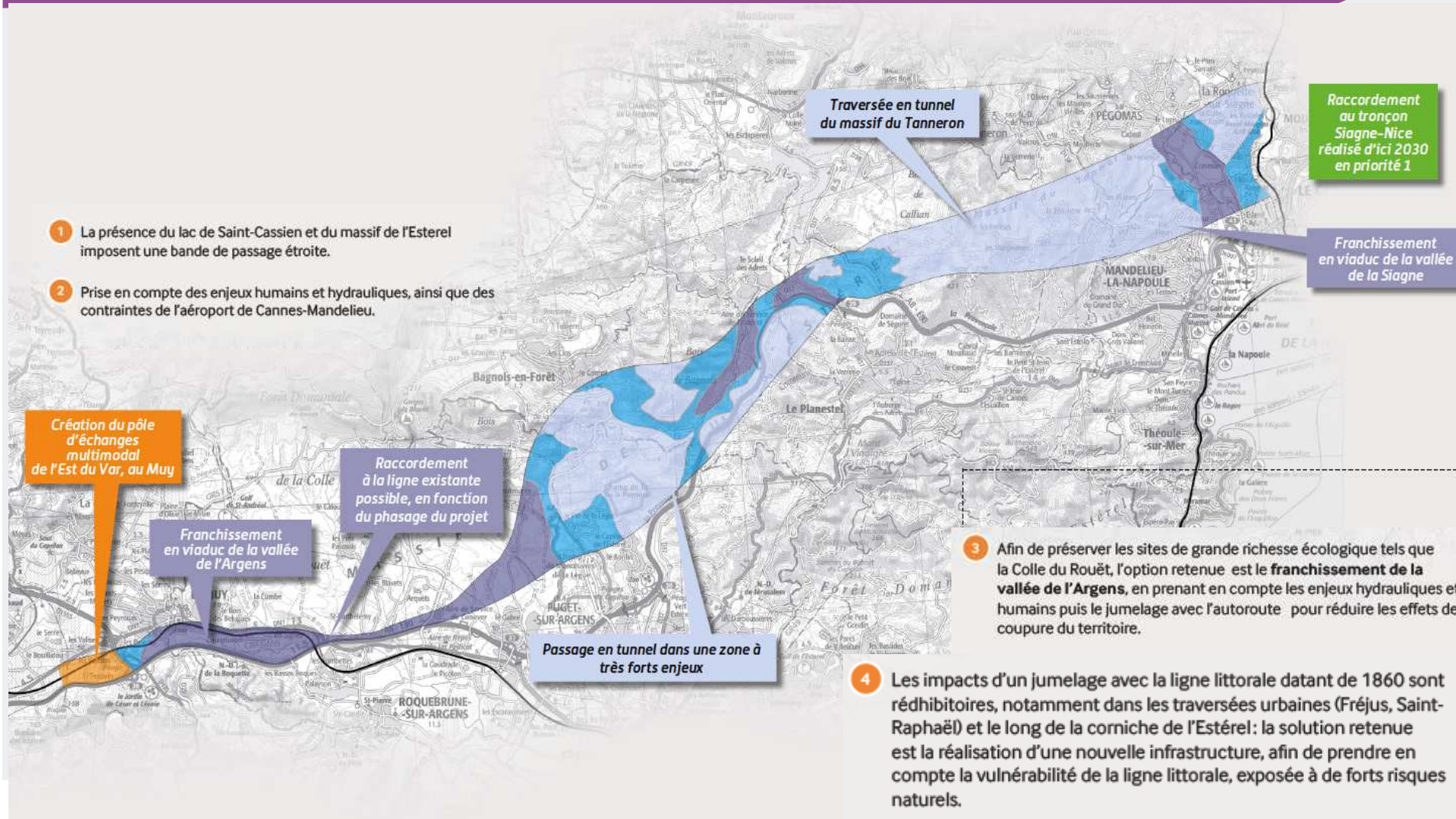
Le projet prévoit l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Toulon à 6 voies à quai avec un nouveau bâtiment voyageur, et l'aménagement des voies et gares existantes entre la Seyne et Hyères.

Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2

La Zone de Passage Préférentielle proposée comprend :

- **Une zone de passage en tunnel d'Aubagne** jusqu'au vallon de Malimbert. A Aubagne, la ZPP s'élargit pour permettre d'envisager diverses options d'anticipation du tunnel d'Aubagne dès la Priorité 1.
- **Une zone de passage en surface** avec quelques passages en tunnel contournant la cuvette de Cuges-les-Pins par le sud, passant au pied de la forêt de Fontblanche, évitant par le sud la zone d'activité de Signes / Le Castellet, contournant le bassin du Bandol et passant en limite du plateau du Siou Blanc jusqu'au-dessus de Ste-Anne-d'Evenos.
- **Une zone de passage en tunnel assurant la descente vers Toulon**, avec une émergence à l'Ouest de la gare de Toulon.

Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2



Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2

LA CONNEXION EST-VAR – ALPES-MARITIMES

- La connexion Est- Var – Alpes-Maritimes (2,1 Mdrs€) est destinée à **doubler la section de ligne existante** très sinueuse à capacité limitée entre St-Raphaël et Cannes.
- Cette connexion permet **d'améliorer l'offre de trains du quotidien et de liaisons rapides**, grâce à des gains de temps importants.
- Le projet prévoit la **création d'un pôle d'échange multimodal au Muy** pour desservir l'Est du Var.

Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2

La Zone de Passage Préférentielle comprend :

- **Une section de passage en surface** depuis le Muy jusqu'à Puget sur Argens
- **Une zone de passage alternant surface et tunnels** entre le Nord de Puget-sur-Argens et les Adrets-de-l'Esterel.
- **Une zone de passage en tunnel** sous le massif du Tanneron.
- **Un ouvrage de franchissement de la Siagne**, intégrant le raccordement aux ouvrages de la Priorité 1.

Zone de Passage Préférentielle de la Priorité 2

75 km de Ligne Nouvelle sur la priorité 2 dont 30 km en tunnel

- 39 km sur la section Aubagne-Toulon (23 km surface / 16 km tunnel)
- 36 km sur la section Est-Var - Siagne ferroviaire (23 km surface / 13 km tunnel)

**Une emprise générale
d'environ 550 hectares
sur la base de 12
hectares/km pour une
ligne nouvelle**

- Espaces naturels non boisés : \approx 170 ha
- Espaces boisés : \approx 280 ha
- Espaces urbanisés : \approx 75 ha
- Espaces viticoles : $<$ 15 ha
- Espaces agricoles : $<$ 15 ha

Programme général de la phase 2 des études

Objectifs de la phase 2

- Constituer le **Dossier d'Enquête d'Utilité Publique** conforme pour les aménagements **de la Priorité 1 pour début 2017**
- **Permettre la mise en place des dispositifs** nécessaires et suffisants **de préservation du foncier des sections de priorité 2** : « *mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réalisation de ces sections, postérieurement aux sections relevant des premières priorités* ».
- Disposer d'un cadrage de financement du projet dans le dossier d'enquête

Principales étapes de la Phase 2

Principe général des études de Phase 2 :

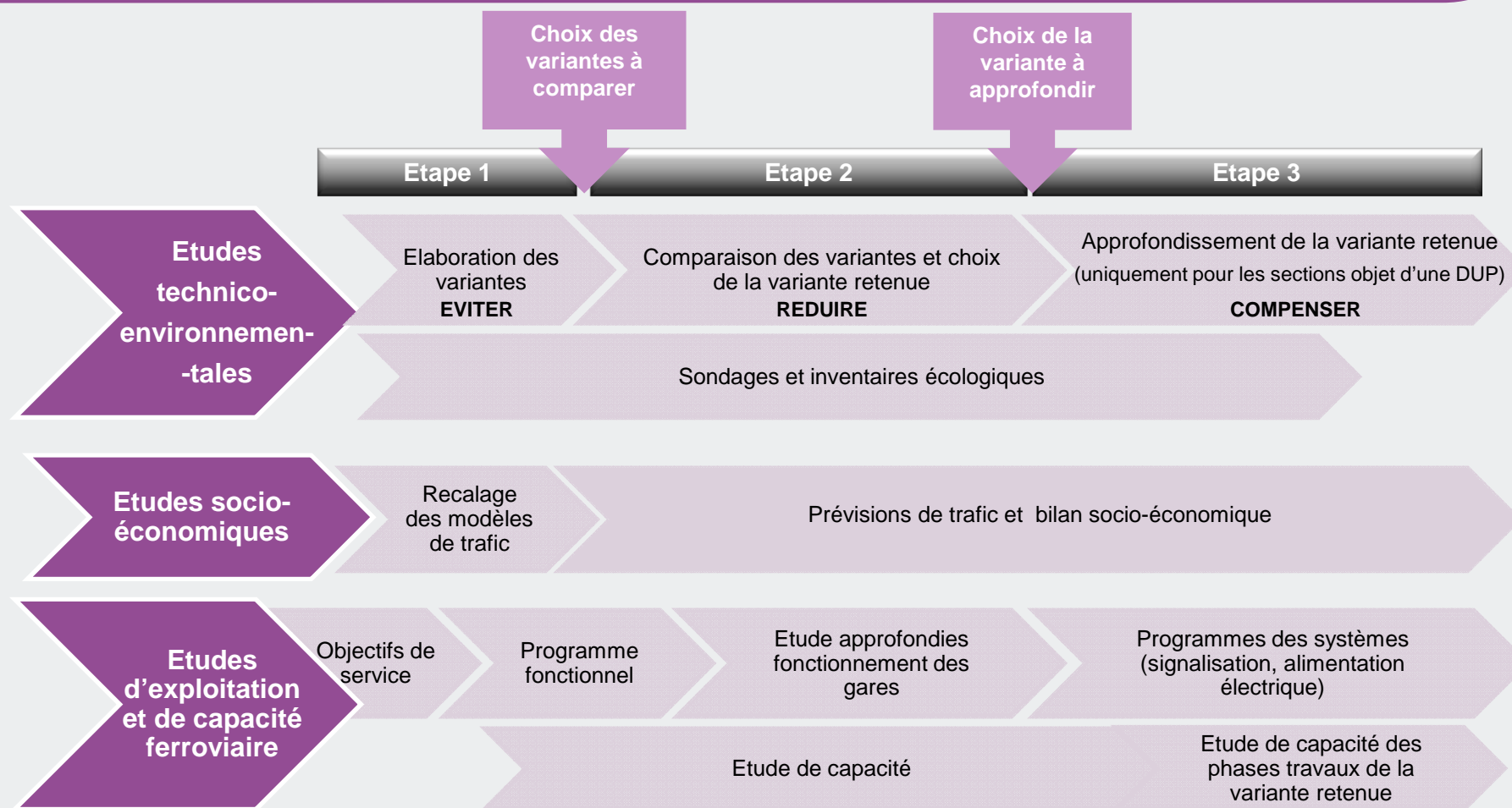
➔ Définir le tracé qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique

3 étapes principales :

- **Etape 1** : identification des différentes variantes et sélection des plus pertinentes
- **Etape 2** : comparaison des variantes de tracés et choix d'un tracé à optimiser
- **Etape 3** : Approfondissement de la variante retenue, mise au point du programme définitif, étude d'impact et mise en forme du dossier d'enquête d'utilité publique

Ces étapes sont menées, **conformément à la charte de la concertation et de l'information du public**, dans le cadre d'un processus de **concertation continue** avec le territoire

Programme général des études



Mise en service simultanée des sections de la priorité 1 pour les nœuds ferroviaires de Marseille et de Nice

Planning du projet

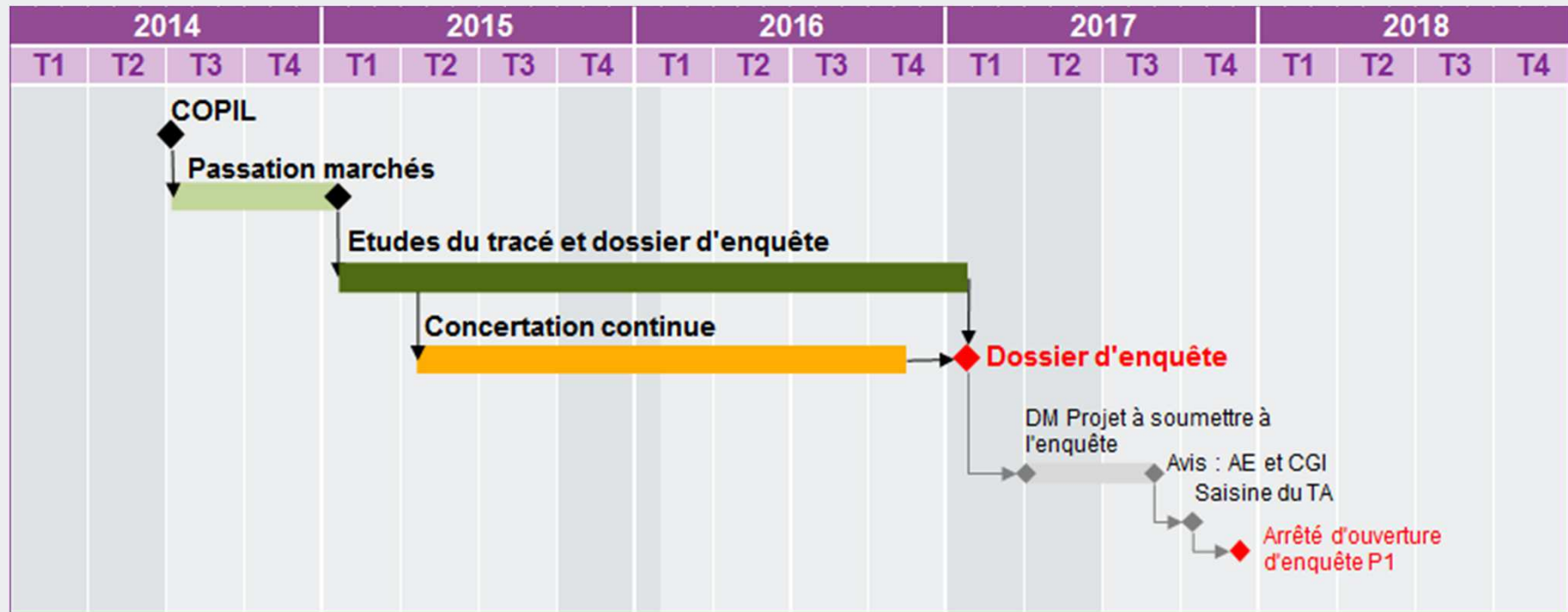
— Planning du projet

Un planning de projet très tendu impliquant une bonne dynamique des décisions de gouvernance, sur la base d'un dossier d'enquête publique sur les aménagements de la priorité 1 terminé en janvier 2017.

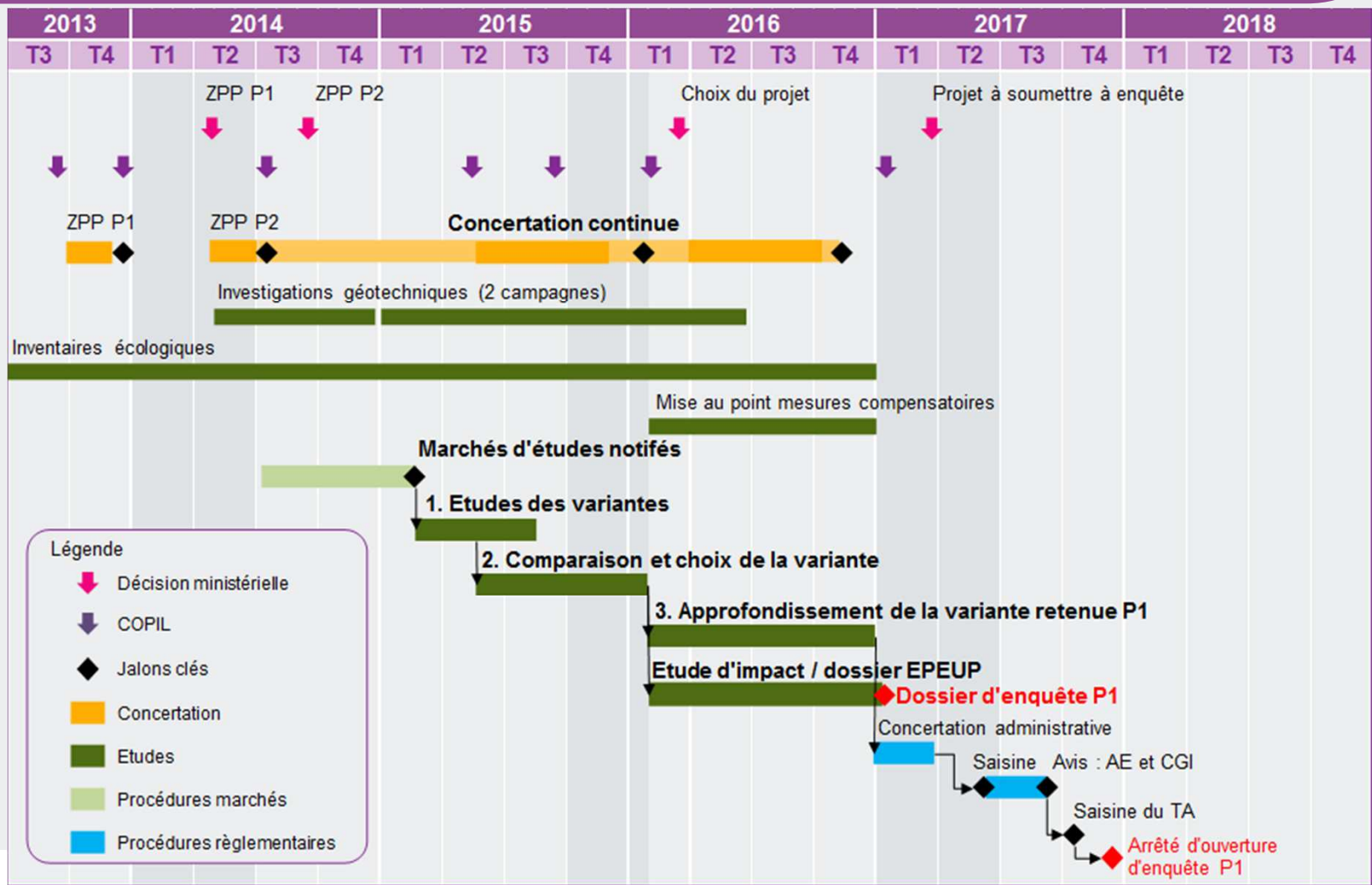
- *Un dossier d'enquête terminé en janvier 2017 pour une Décision Ministérielle de lancement de l'Enquête Publique en avril 2017*

Principales étapes des études de phase 2

Des études de tracé dans le cadre d'une concertation continue pour un dossier d'enquête sur la priorité 1 terminé en janvier 2017



Planning du projet



LNPCA

Budget des études

Budget des EPEUP

Convention de Partenariat : Programme de financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet de ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur du 10 décembre 2010

- Montant initial : 86,00 M€
- **Montant financé : 78,2 M€**
- Fin « formelle » des études de phase 1 à réception de la Décision Ministérielle sur la ZPP de la priorité 1 pour permettre le lancement des études de phase 2

La durée effective des études de la phase 1 a été de 4 ans

- Démarrage des études à partir de la décision de réaliser le projet sur le scénario « Métropoles du Sud » du 29 juin 2009
- Réalisation des études d'approfondissement sur l'année 2012 suite à la décision du COFIL du 22 décembre 2011

Dépenses Phase 1 des EPEUP

Le montant des dépenses affectées aux études de la phase 1 arrêté au 31 décembre 2013 est de : **36,1 M€ pour un budget initial de 40,0 M€**

Tenant compte d'une modification des différents postes de dépenses selon les évolutions :

- Études d'approfondissement suite aux demandes émanant de la concertation.
- Études de phasage dans le cadre des propositions de la Commission "Mobilité 21".
- Allongement du délai des études de phase 1 de 2 ans à 4 ans.



« Les partenaires actent que la phase 1 des études Préalables à l'Enquête Publique est terminée et que les dépenses associées, attestées par le maître d'ouvrage, s'élèvent à 36,1 M€ courants. »

Convention de Financement

Le financement des études de la phase 2 est assuré dans le cadre de la convention de financement actuelle du 10 décembre 2010

- Le montant disponible est de : 42,1 M€

Le programme général des études à réaliser en phase 2, acté par le Comité Technique, implique un financement complémentaire de l'ordre de :

- 4,6 M€ complémentaires pour la réalisation des études de phase 2 jusqu'au dossier d'enquête sur la priorité 1 et un arrêté de mise à l'étude (AME) sur la priorité 2
- 24 M€ complémentaires pour la réalisation des études de phase 2 jusqu'au dossier d'enquête sur la priorité 1 et un Projet d'Intérêt Général (PIG) sur la priorité 2

Budget de phase 2 – priorité 1

→ Budget de réalisation des études de la phase 2 (46,7 M€) sur la priorité 1 intégrant le complément financier de 4,6 M€:

- **La réalisation du dossier d'enquête sur les sections de la priorité 1**
 - Études complètes sur P1 et arrêté PIG
 - Réalisation du Dossier d'Enquête sur P1
 - Choix des variantes de tracés, comparaison des variantes et études du tracé à mettre à l'enquête → Concertation continue
- **Un arrêté de mise à l'étude sur les sections de la priorité 2**
 - AME sur la ZPP P2
 - Aucune acquisition de donnée et pas d'étude de tracé → Pas de possibilité de faire un PIG → pas de dispositif de concertation du public

➔ **Les études prennent en compte la partie « programme » du Dossier EUP (Système ferroviaire dont évaluation socio-économique) sur les sections de P1 et P2**

Budget de phase 2 – priorité 1 et priorité 2

→ Budget de réalisation des études de la phase 2 (66,1 M€) sur la priorité 1 et la Priorité 2 intégrant un complément financier de 24 M€:

- **La réalisation du dossier d'enquête sur les sections de la priorité 1**
 - Études complètes sur P1.
 - Arrête de PIG sur P1.
 - Réalisation du Dossier d'Enquête sur P1.
 - Choix des variantes de tracés, comparaison des variantes et études du tracé à mettre à l'enquête ➡ Concertation continue.
- **Un arrêté de PIG – Projet d'Intérêt Général - sur les sections de la priorité 2**
 - Études complètes sur P2 avec choix des variantes de tracés, comparaison des variantes et études du tracé à mettre à l'enquête ➡ Concertation continue.
 - Pas de réalisation du dossier d'enquête sur P2.

➡ **Les études prennent en compte la partie « programme » du Dossier EUP (Système ferroviaire dont évaluation socio-économique) sur les sections de P1 et P2.**

Appels de fonds

Afin de respecter un planning des études très tendu, le préfet de région a adressé par courrier du 3 juin 2014 une invitation au COPIL pour permettre le lancement des appels de fonds sur la base de la convention de financement existante afin que RFF puisse lancer les procédures d'AO pour la réalisation des études de phase 2 sur la priorité 1 dans les meilleurs délais.



Les 1^{er} appels de fonds ont été lancés par le maître d'ouvrage début juillet

Compléments Financiers

Pour la poursuite du projet après la constitution du dossier d'enquête, il est nécessaire de prévoir un financement complémentaire pour couvrir :

- Les dépenses liées à l'enquête publique elle-même (ces dépenses ne font pas partie de la CDFI actuelle).
- Les acquisitions foncières par anticipation.

Les montants estimés pour ces 2 postes sont :

- 6,5 M€ pour l'enquête d'utilité publique.
- 43 M€ pour les acquisitions foncières par anticipation dans le cas d'un PIG sur P1 en 2016 et un AME sur P2 en 2015 (pour la période 2014 – 2020).
- 50 M€ pour les acquisitions foncières par anticipation dans le cas d'un PIG sur P1 et sur P2 en 2016 (pour la période 2014 – 2020).

MERCI DE
VOTRE
ATTENTION